

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAIRE STYLISTE-VISAGISTE			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités*) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Autres candidats	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E1. Coupes, création et réalisation de coiffures	U 1	10	CCF		pratique et écrite	2 h.45 min (1)
E2. Coiffure sur cheveux longs	U 2	5	CCF		pratique	1 h.30 min
E3. Étude technique et vente conseil	U 3	5	écrite	1 h.30 min	écrite	1 h.30 min

(1) : + 30 minutes pour passage éventuel sous casque séchoir

CCF : contrôle en cours de formation.

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (BOEN du 8/6/95).